ECOLE NATIONALE DES CHARTES.

DES

COMTES DU PALAIS.

THESE

POUR LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE,

Soutenue par

ADOLPHE TARDIF,

LICENCIÉ EN DROIT.

POSITIONS.

I.

Le titre de Comes palatii est d'origine romaine.

11.

Il y avait à la cour des rois de France un premier comte du palais, appelé par excellence Comes palatii; il présidait habituellement un tribunal où siégeaient les Comites palatii inférieurs.

III.

Ce tribunal avait une compétence très-étendue : il connaissait notamment des affaires des évêques, des abbés, des comtes et des grands.

IV.

Les Comtes du Palais, sous la troisième race, ne portaient pas un titre purement honorifique; ils exerçaient encore des fonctions au douzième siècle. A la fin du onzième siècle, le titre de Comte du Palais ne se transmettait pas encore héréditairement sans résistance de la part des rois.

VI.

Avant 1191, ce titre n'appartenait pas exclusivement et de droit à l'aîné de la famille dans les maisons où il était porté.

VII.

Le titre de Comte du Palais n'a pas été donné à certains Pairs de France en leur qualité de pairs.

VIII.

La charge de Sénéchal était distincte de la charge de Comte du Palais.

Agreement of the second of the

9.

